

Expérimentation des maisons de naissance Le CALM parmi les 9 projets retenus !

C'est acté ! Le CALM fera bien partie des projets inclus dans l'expérimentation des maisons de naissance. Publiée au Journal Officiel hier, la nouvelle nous remplit d'espoir et de fierté. Depuis plus de quinze ans, les sages-femmes et les parents, ensemble, ont porté ce projet et défendu sans relâche la cause des maisons de naissance en France.

A présent, armés d'enthousiasme et de détermination, nous abordons la difficile tâche de créer un modèle viable dans un contexte financier restreint. Et notre joie ne peut occulter trois grandes problématiques qui se posent à nous :

- **La valorisation des actes médicaux** : les actes des sages-femmes libérales pratiquant des accouchements sont très peu valorisés par l'assurance-maladie, ce qui contraint les professionnelles du CALM à pratiquer des dépassements d'honoraires. Nous continuerons de militer pour que ces actes soient rétribués à leur juste valeur afin que les maisons de naissance soient accessibles à tous.
- De plus, **le tarif des assurances** n'a pas encore été communiqué par les assureurs, mais il serait vraisemblablement bien plus élevé que le tarif demandé jusque là aux sages-femmes libérales pratiquant des accouchements à l'hôpital. Ces tarifs, déraisonnables au regard des exigences de sécurité établies par la HAS, mettent en péril l'équilibre budgétaire du projet.
- Enfin, la **somme allouée par l'Etat** à chaque projet de maison de naissance via le Fonds d'intervention régional de l'ARS n'est toujours pas connu précisément, pas plus que la date de son versement. Les chiffres qui circulent ne permettent pas au CALM de boucler sereinement un budget réaliste étant donné les contraintes citées.

Pour être une réussite, l'expérimentation des maisons de naissance, doit pouvoir se faire dans des conditions financières qui permettront au plus grand nombre de parents d'accéder à ce mode de suivi.

Nous continuerons à nous mobiliser pour que les maisons de naissance puissent fonctionner dans les meilleures conditions. Pour que tous aient le libre choix du lieu de naissance.

Une Maison de naissance est un lieu d'accueil, de suivi de grossesse et d'accouchement géré par des sages-femmes, destiné aux femmes enceintes et à leur famille, dès lors que la grossesse, l'accouchement et le post-partum restent dans le cadre de la physiologie. C'est un lieu où l'on offre aux futurs parents une alternative à l'accouchement technicisé dans un hôpital, en reconnaissant que la naissance est un moment privilégié dans la vie de famille et en permettant aux parents d'être acteurs de la naissance.

Le CALM, "Comme A La Maison"-Association pour la Maison de Naissance des Bluets, est une association de sages-femmes et d'usagers, qui militent pour l'ouverture des maisons de naissance en France et soutiennent la profession de sage-femme: www.mdncalm.org

Contacts presse :
presse@mdncalm.org

Margaux : 06.70.08.18.94 / Maud : 06.83.35.79.63